

LES JEUDIS DE FINANCES CONSEIL MEDITERRANEE

COMPTE-RENDU 2/9



FINANCES & CONSEIL
méditerranée



PRIDES

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Jeudi 25 février
2010**

Prides Artemis Carma,
AREP Center 1, traverse
des Brucs, 06560 Sophia
Antipolis

« PME: quelles ressources pour votre R&D ? »

En partenariat avec :



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



MARSEILLE PROVENCE
CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE



SOMMAIRE

LE PRIDES FINANCES ET CONSEIL MEDITERRANEE	2
DELPHINE GARCIA, CHARGÉE D'AFFAIRES PACA, OSEO :	4
LES AIDES OSEO DE SOUTIEN A L'INNOVATION	4
Présentation d'Oséo	4
Oséo financement	5
Oséo innovation	5
Oséo garantie jusqu'à 70% de contre garantie sur le prêt bancaire	5
Oséo et la continuité des financements	5
Aide en faveur des projets de recherche-développement 1/3	6
Aide financière au développement d'un produit à caractère technologique	6
Avance remboursable à taux zéro avec un différé de remboursement important : soutenir les phases de R&D et être remboursé lors de la commercialisation.	6
Financement 40 à 60% des dépenses en fonction du degré de risque et de la situation de l'entreprise	6
Notion de fonds propres	6
Aide en faveur des projets de recherche-développement 2/3	6
Aide en faveur des projets de recherche-développement 3/3	6
Aides aux études de faisabilité technique	6
Appels à projets recherche finalisée	6
FUI (Fonds unique interministériel).....	7
Autres interventions.....	7
MICHEL VAUDESCAL, DIRECTEUR DE DEVEUM	8
INNOVATION (DEFINITION).....	8
LE CYCLE DE VIE D'UNE ORGANISATION	8
LES TYPES DE FINANCEMENT - GENERALITES.....	9
FOCUS SUR CINQ DISPOSITIFS.....	9
Jeune Entreprise Innovante.....	9
Crédit Impôt Recherche	10
Agrément Crédit Impôt Recherche.....	10
Crédit Impôt Prospection Commerciale	11
Les autres Crédits d'Impôt :	11
LES DISPOSITIFS D'AIDE A LA RECHERCHE ET A L'EXPORT	12
Contrat Développement Emploi.....	12
Contrat Développement Emploi Crise	13
ELIGIBILITE ET POINTS D'ATTENTION	13
PROGRAMME 2010 : LES JEUDIS DE FINANCES ET CONSEIL MEDITERRANEE	14
RAPPEL DES CONTACTS	16
Le Prides Finances et Conseil Méditerranée	16
Nos partenaires	16
Nos intervenants	17

LE PRIDES FINANCES ET CONSEIL MEDITERRANEE

Labellisé « Prides » (Pôle Régional d'Innovation et de Développement Economique Solidaire) le 4 juillet 2008 par la Région PACA, « Finances et Conseil Méditerranée » regroupe les professionnels de la banque, du chiffre, du droit et du conseil (avocats, experts-comptables, commissaires aux comptes) ainsi que des organismes de formation.

Cette union inédite des professionnels les plus proches du chef d'entreprise a pour objectif de produire de la valeur dans quatre domaines :

1. Renforcer les compétences des PME dans leur implantation méditerranéenne à travers une plateforme de services d'accompagnement aux PME : services inédits, approches collaboratives, mobilisations nouvelles, sécurisation du parcours des entrepreneurs dans les pays du Maghreb grâce à un réseau d'experts confiance.
2. Renforcer les TPE du service dans leur approche internationale. Il est en effet vital pour une région tournée vers la Méditerranée que le tissu du conseil s'internationalise, s'ouvre à l'étranger, puisse traiter l'ensemble des problématiques d'une économie mondialisée (centre de ressources et veille proactive partagée).
3. Fédérer nos compétences en formations économiques et financières dans des projets communs (pilotage, gestion, coordination, ingénierie de projets et plate-forme permanente immatérielle d'échanges, visioconférences, clubs professionnels).
4. Enfin la possibilité, grâce à notre réseau, de conseiller et d'orienter au mieux les PME de la région PACA dans leurs besoins en financement (petits-déjeuners de formation/information, comité d'accompagnement personnalisé, action collective de formation à la recherche de financement...).

Objectif du programme de formation proposé

Parmi les objectifs du Prides Finances et Conseil Méditerranée : la mise en place de formations sur mesure avec des programmes adaptés afin de répondre au mieux aux attentes des différents Prides et de leurs adhérents.

Les besoins exprimés au cours de notre programme 2009 continue à conforter le Prides FCM dans sa démarche : financement public, financement privé, critères d'évaluation du banquier, aides publiques... sont au cœur des préoccupations des PME.

A travers notre programme 2010¹, Finances et Conseil Méditerranée a pour objectif de fournir une « boîte à outils » à destination des équipes des Prides et de leurs adhérents.

Contact :

Valérie Roché-Melin

Déléguée générale

Tél. 04 91 39 33 61

Valerie.melin@financesmediterranee.com

www.financesmediterranee.com

¹ Rf annexes

« Comment faire pour financer ma recherche ?

Il est primordial d'avoir une vision globale de son projet et de ses priorités. On réalise une feuille de route des financements possibles afin de bien choisir le bon dispositif en fonction de son projet (je fais de la recherche en agriculture, je suis sur un micro marché...).

Oséo : on doit savoir qui vous êtes, savoir si vous êtes propriétaire de votre recherche...Oséo intervient sur le développement propre. Le client, s'il est propriétaire de sa recherche peut venir solliciter Oséo.

Pole Pass : Le projet collaboratif doit faire état d'une réelle échelle de valeurs afin de valider l'éligibilité au fonds publics. Il faut anticiper le dépôt du projet 6 mois avant l'appel à projet (décision dans les 3 mois et versement des fonds dans les 6 mois).

Christian Apothéloz : il est nécessaire de prendre en compte la gestion du temps au travers les différents dispositifs. La construction du business plan doit prendre en compte ces échéances.

La recherche de financement est une activité à part entière qu'il est important de traiter en amont. Les entreprises françaises n'arrivent pas forcément à accéder aux sources de financement européens. Le chef d'entreprise est au départ mobiliser par son projet, il faut se structurer en interne pour solliciter et identifier les financements possibles. C'est une discipline à prendre en compte et à exercer au quotidien avec par exemple une personne dédiée en interne ».



DELPHINE GARCIA, CHARGÉE D'AFFAIRES PACA, OSEO :

LES AIDES OSEO DE SOUTIEN A L'INNOVATION

Présentation d'Oséo

Etablissement Public, OSEO exerce trois métiers :

1. Aide à l'innovation
2. La garantie des concours bancaires et des investisseurs en fonds propres
3. Le financement en partenariat

Trois métiers complémentaires, un réseau territorial unique et une organisation simplifiée pour soutenir l'innovation et la croissance des PME en France.

Une mission d'intérêt général : **soutenir l'innovation et la croissance des PME, financer et accompagner ces PME**, moteur de la croissance et de création d'activités, **en appui des politiques nationales et régionales**. Par un accès unique sur l'ensemble du territoire et la mutualisation des ressources, OSEO assure une plus grande continuité, avec le secteur privé, dans la chaîne du financement des projets des entrepreneurs. Cette action concerne les phases cruciales d'évolution des entreprises (création/reprise, innovation, croissance, développement international). Pour mener à bien cette mission, OSEO exerce trois métiers complémentaires, savoir-faire historique des sociétés qui ont permis la création du groupe :

- Le **soutien à l'innovation** - avec *OSEO innovation*
- La **garantie des financements** bancaires et des interventions en fonds propres - avec *OSEO garantie*
- Le **financement des investissements et du cycle d'exploitation**, en partenariat avec les établissements bancaires - avec *OSEO financement*



Oséo financement

Prêts classiques, crédit bail immobilier ou crédit bail mobilier pour partager le financement avec la ou les banque(s) partenaire(s), jusqu'à 50%

Solutions originales → approche thématique : Innovation, International, Transmission

Oséo innovation

Entreprises de moins de 2000 personnes, indépendante d'un groupe

Financement des phases de R&D

Avance remboursable, à taux zéro

Aide à la faisabilité en subvention

Projet collaboratif

- Appels à projets régionaux
- FUI (Fonds unique interministériel)
- ISI (Innovation stratégique industriel)

Oséo garantie jusqu'à 70% de contre garantie sur le prêt bancaire

Sont éligibles les sociétés respectant les critères européens de la PME.

Tous les secteurs sont éligibles sauf promotion immobilière et opérations patrimoniales

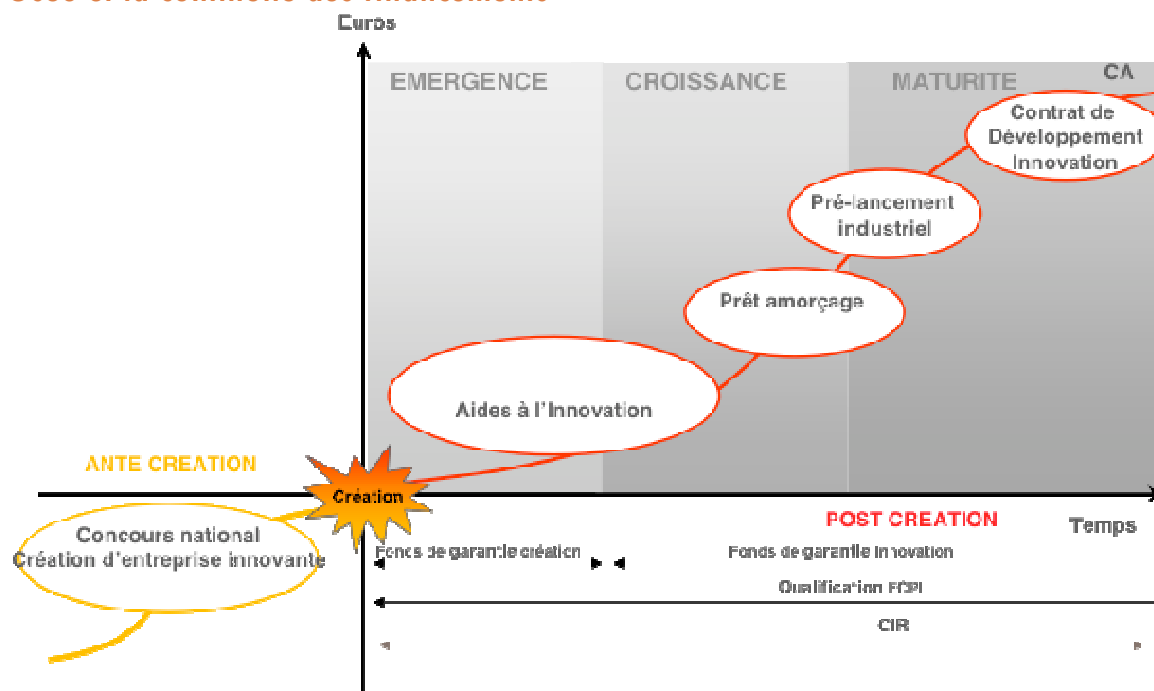
Toutes finalités : création, investissements matériels, immobiliers, développement International, développement technologique, transmission, renforcement de la structure financière...

Les sûretés personnelles :

Limitées, en général, à la moitié de l'encours du crédit

Pas d'hypothèque sur la résidence principale du dirigeant

Oséo et la continuité des financements



Aide en faveur des projets de recherche-développement 1/3

Aide financière au développement d'un produit à caractère technologique

Avance remboursable à taux zéro avec un différé de remboursement important : soutenir les phases de R&D et être remboursé lors de la commercialisation.

Financement 40 à 60% des dépenses en fonction du degré de risque et de la situation de l'entreprise

Notion de fonds propres

Aide en faveur des projets de recherche-développement 2/3

- **Présentation de l'entreprise**

- **Description du projet: technique, juridique, marché, financier**

- Montant de programme

- Prévisionnel – Plan de financement

- **Dépenses prises en compte:**

- frais de personnel

- sous-traitance (technique, étude de marché, acquisition de brevets, licences, mises aux normes...)

- amortissement des investissements récupérables

- investissements non récupérables

Aide en faveur des projets de recherche-développement 3/3

- **Présentation du projet en commission**

- **Soutien en plusieurs versements**

- 2 – 3 tranches sur appel de fonds

- Possibilité de conditions (financières, juridiques, techniques...)

- **Remboursement**

- Au moment de la commercialisation

- Sur plusieurs exercices

- Échéances trimestrielles: prélèvement automatique

Aides aux études de faisabilité technique

- **Etudes plus éloignées du marché**

- **Aide en subvention**

- **Financement 35% des dépenses**

- Frais de personnel

- Etudes préalables aux activités de développement

- **Versement en 2 tranches**

Appels à projets recherche finalisée

- **2 appels à projets / an via les PRIDES**

- **Collaboratif: 2PME + un laboratoire**

- **Financeurs: OSEO et Région**

- **Financement 60% des dépenses**

- Avance remboursable

- Subvention

- **Accords de consortium**

- **Délais plus importants**

FUI (Fonds unique interministériel)

- **2 appels à projets / an**
- **Collaboratif: 2PME + un laboratoire**
- **Labellisation par un ou plusieurs pôles**
- **Financeurs: Etat et Collectivités**
- **Subvention: 35 à 45 % des dépenses**
- **Accords de consortium**
- **Délais: fin novembre à fin mai**

Autres interventions

- **Aide Partenariat Technologique**
- **Projet Eureka**
- **Intervention en Fonds Propres:**
 - PPA (Prêt participatif d'amorçage)
 - FCPI (Fonds commun de placement dans l'innovation)
- **Projet ISI: Innovation Stratégie Industrielle**
- **Opérateur du rescrit fiscal**

MICHEL VAUDESCAL, DIRECTEUR DE DEVEUM



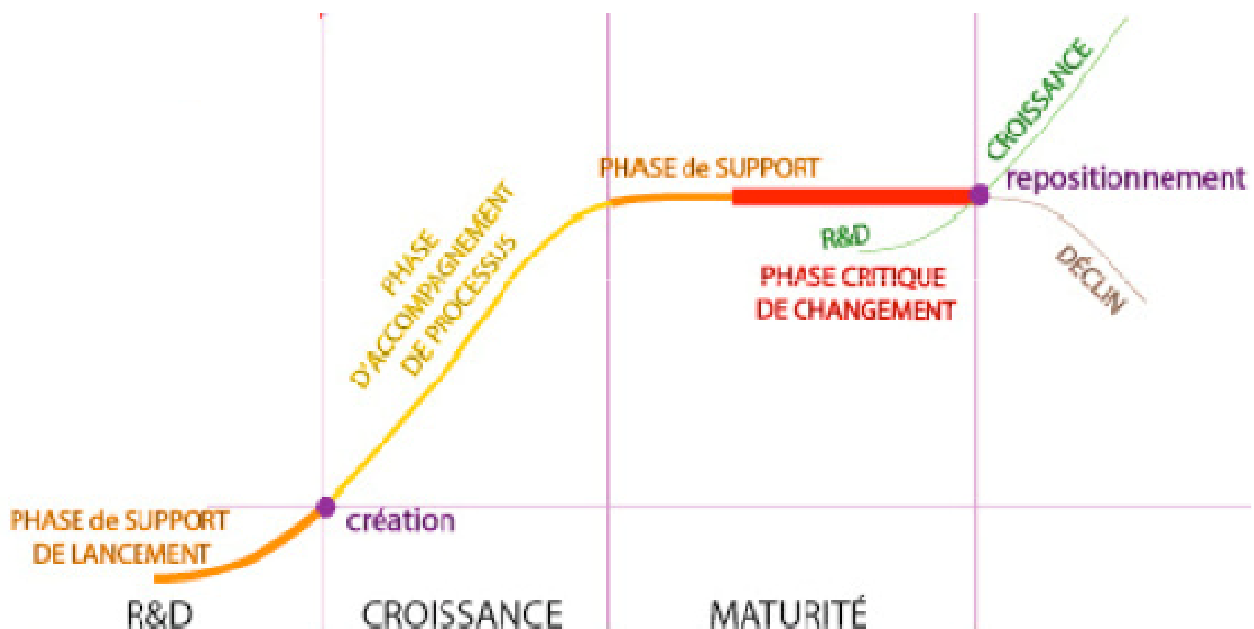
DEVEUM est une société spécialisée dans le financement de l'innovation des PME/PMI. Elle propose une approche pluridisciplinaire pour mettre en œuvre, optimiser et sécuriser les dispositifs en faveur de la recherche : Crédit d'Impôt Recherche (CIR), Jeune Entreprise Innovante (JEI) et autres crédits d'impôts.

INNOVATION

«On entend par **innovation technologique de produit** la mise au point/commercialisation d'un produit plus performant dans le but de fournir au consommateur des services objectivement nouveaux ou améliorés. Par **innovation technologique de procédé**, on entend la mise au point/adoption de méthodes de production ou de distribution nouvelles ou notablement améliorées. Elle peut faire intervenir des changements affectant –séparément ou simultanément –les matériels, les ressources humaines ou les méthodes de travail » Manuel d'Oslo

Il faut distinguer innovation et invention. Dans la définition tous les mots sont importants et comptent. L'invention n'est pas de l'innovation et réciproquement.

LE CYCLE DE VIE D'UNE ORGANISATION

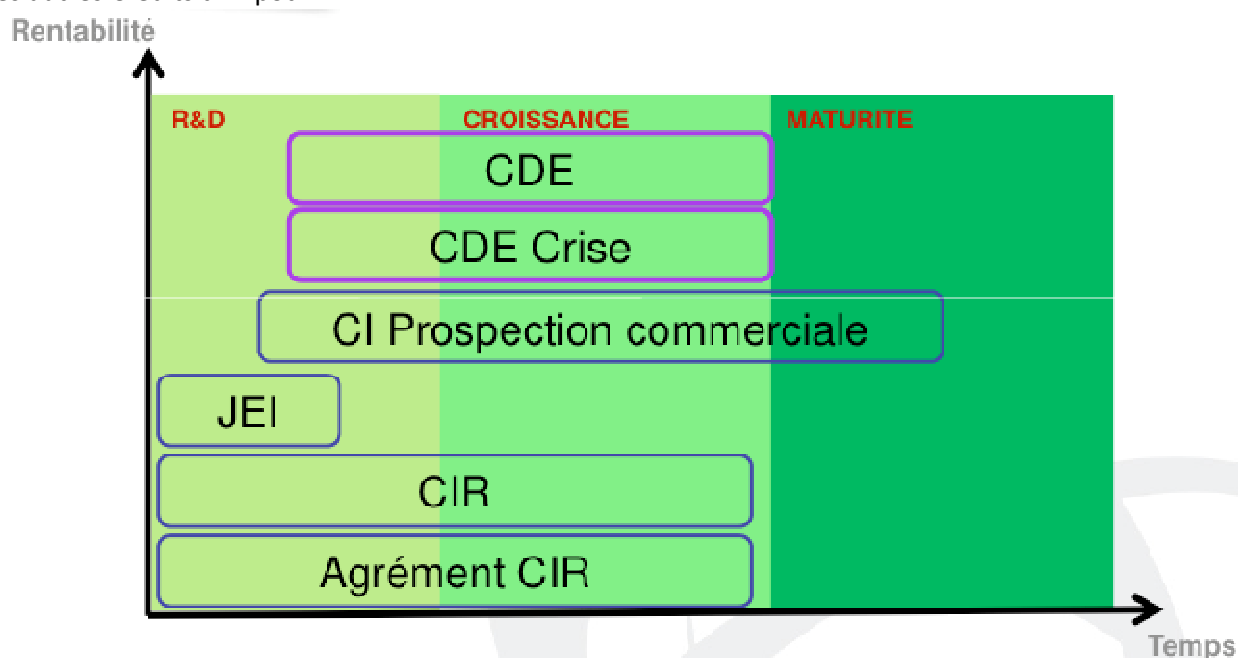


LES TYPES DE FINANCEMENT - GENERALITES

- **Subvention**: Aide publique non remboursable
- **Avance remboursable** : Prêt à taux zéro
- **Crédit d'impôt** : Disposition fiscale permettant de déduire de son impôt une partie des dépenses réalisées pour certains travaux ou recrutements
- **Exonération fiscale et sociale** : Dispense de payer

FOCUS SUR CINQ DISPOSITIFS

- Le statut de Jeune Entreprise Innovante
- Le Crédit Impôt Recherche
- L'agrément Crédit Impôt Recherche
- Le Crédit Impôt Prospection
- Les autres Crédits d'Impôt

**Jeune Entreprise Innovante**

- **Fonction** : soutien à des jeunes entreprises très actives en r&d pour leur permettre de passer le cap difficile des 1ères années de leur développement
- **Organisme financeur** : la Direction des Services fiscaux en partenariat avec le ministère de la recherche
- **Type de financement**: exonérations fiscale et sociale
 - **Critères d'éligibilité**:
 - Etre innovant
 - Etre une PME au sens européen
 - Etre crée depuis moins de 8 ans
 - Avoir réalisé des dépenses de r&d représentant au minimum 15% des charges totales de l'entreprise
 - Etre indépendante
 - Pas de création par concentration, restructuration, extension d'activités existantes ou reprise de telles activités
- **Exonérations** :

- Exonération totale d'IS sur les 3 premiers exercices bénéficiaires
- Exonération d'IS à hauteur de 50% les deux années suivantes
- Exonération totale de l'Impôt Forfaitaire Annuel
- Exonération possible de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe professionnelle
- Exonération totale des cotisations sociales patronales de sécurité sociale pour les rémunérations versées au personnel de recherche pendant 7 ans
- **Points d'attention:**
 - Si à la clôture d'un exercice l'entreprise ne satisfait plus à l'une des conditions requise elle perd le statut de JEI
 - Attention à l'éligibilité des dépenses de R&D
 - Procédure de rescrit fortement conseillée

Crédit Impôt Recherche

- **Fonction** : incitation à la recherche pour accroître la capacité d'innovation nationale et renforcer la compétitivité des entreprises
- **Organisme financeur** : la Direction des Services fiscaux en partenariat avec le ministère de la recherche
- **Type de financement:** crédit d'impôt en faveur des dépenses de recherche taux du crédit impôt : 50% la 1^{ère} année
40% la 2^{ème} année
30% les années suivantes
- **Critères d'éligibilité:**
 - Etre innovant
 - Etre une entreprise industrielle, commerciale ou agricole soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés
 - Etre une association de la loi 1901 soumise à l'impôt (voir conditions)
- **Dépenses éligibles:**
 - Dotations aux amortissements
 - Frais de personnel R&D
 - Frais de fonctionnement
 - Veille technologique
 - Dépenses de sous-traitance
 - Frais de brevet
 - Dépenses de normalisation
- **Points d'attention:**
 - Eligibilité des projets et des dépenses
 - La sécurisation

Agrément Crédit Impôt Recherche

- **Fonction** : procédure d'agrément, au titre du CIR, des organismes exécutant pour des tiers des opérations de R&D
- **Organisme financeur** : le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- **Type de financement:** agrément CIR de 1 à 5 ans
- **Critères d'éligibilité:**
Avoir un projet R&D achevé depuis moins d'1 an ou en cours de réalisation
- **Doivent demander un agrément :**
 - Organismes privés (SA, Sarl, SAS...),
 - experts individuels
 - Associations loi 1901

- Fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche
- Fondations de coopération scientifique
- Structures privées adossées à un E.P.S.T.
- Stylistes bureaux de style du domaine Textile, Habillement, Cuir
- **Les opérateurs de recherche n'ayant pas à demander d'agrément :**
 - Organismes publics de recherche (C.N.R.S., INSERM, C.E.A., INRA, INRIA et C.T.I., C.H.U., établissements publics de coopération scientifique)
 - Universités
 - Établissements publics d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant le grade de Master (Écoles centrales, INSA...)
 - Établissements privés d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant le grade de Master (Supelec, Ecam...)
 - Établissements publics de coopération scientifique
- **Points d'attention:**
 - Projet sélectionné parmi les plus significatifs de recherche
 - Présenter le potentiel R&D de l'organisme
 - Fournir des informations sur les qualifications des ingénieurs- chercheurs
 - Présenter une originalité ou amélioration substantielle
 - Dissiper des incertitudes scientifiques et/ou techniques
 - Dossier = démonstration de sa capacité à réaliser de la R&D

Crédit Impôt Prospection Commerciale

- **Fonction** : soutien aux PME afin d'exporter en dehors de l'espace économique européen des services, des biens et des marchandises
- **Organisme financeur** : la Direction des services fiscaux
- **Type de financement**: Crédit d'impôt durant les 24 premiers mois au taux de 50% des dépenses éligibles plafonné à 40 000 euros
- **Critères d'éligibilité**:
 - Être une PME imposée d'après leur bénéfice réel, une société de professions libérales ou une société de participations financières de professions libérales
 - Recrutement d'une personne affectée au développement des exportations ou au recours d'un VIE en entreprise affecté à la même mission.
- **Dépenses éligibles**:
 - Frais et indemnités de déplacement et d'hébergement liés à la prospection commerciale
 - Dépenses visant à réunir des informations sur les marchés et les clients
 - Dépenses de participations à des salons et à des foire-expositions
 - Dépenses de participations à des salons et à des foire-expositions
 - Dépenses visant à faire connaître les produits et services de l'entreprise
 - Dépenses liées aux activités de conseil fournies par les opérateurs spécialisés du commerce international
- **Points d'attention**:
 - Éligibilité des dépenses
 - La sécurisation

Les autres Crédits d'Impôt :

- Le **Crédit Impôt pour la formation des dirigeants** (max 40h x taux horaire SMIC)
- Le **Crédit Impôt en faveur de la création de jeux vidéo** (20 % du montant total des dépenses éligibles)

engagées par l'entreprise pour le montant total des dépenses éligibles engagées par l'entreprise pour le jeu vidéo agréé et plafonné à 3 millions d'euros par exercice)

- Le **Crédit Impôt en faveur de l'intéressement** (taux de 20% non plafonné)
- Le **Crédit Impôt Famille** (taux de 10% à 50%)

LES DISPOSITIFS D'AIDE A LA RECHERCHE ET A L'EXPORT

1. Le Contrat Développement Emploi
2. Le Contrat Développement Emploi Crise

Contrat Développement Emploi

• **Fonction** : accompagner la croissance des PME et TPE qui présentent un programme stratégique de croissance créateur d'emplois fondé notamment sur

- l'innovation
- l'ouverture à l'international,
- les enjeux des TIC,
- la formation des salariés
- du développement durable.

• **Organisme financeur** : la région abondé par l'Europe

• **Type de financement**: avance remboursable de la région pour 60% et une subvention FEDER pour 40% (plafonnée à 300 000 euros)

Critères d'éligibilité:

- appartenir à un PRIDES labellisé, en voie de l'être ou s'engager à y participer,
 - avoir leur siège social en Provence-Alpes-Côte d'Azur,
 - relever prioritairement d'une activité industrielle ou de service à l'industrie à contenu technique ou technologique,
 - satisfaire à la définition européenne de la PME à savoir un effectif inférieur à 250 personnes et un chiffre d'affaires ≤ à 50 M€ ou un total bilan ≤ à 43 M€
 - ne pas être contrôlées par des entreprises ne répondant pas à la condition précédente,
 - être en règle vis à vis des obligations sociales et fiscales, ainsi que de celles relevant du Code du travail,
 - être financièrement saines,
 - être créées depuis 3 ans ou présenter au moins 2 bilans.

• **Dépenses éligibles :**

- Frais de personnel
- Propriétés industrielles
- Etude de marché
- Design
- Salons
- Salons
- Prestataire informatique
- Équipements en lien avec le développement durable
- Sous-traitance ...

• **Points d'attention:**

- La subvention est égale au maximum à 50% du montant total des dépenses
- Projet maximum de 600 000 euros

- Minimum d'emplois créés sur 3 ans
- Éligibilité des dépenses par axe
- Plan de financement équilibré

Contrat Développement Emploi Crise

- **Fonction** : accompagner les entreprises ne présentant pas un programme innovant mais ayant une démarche commerciale volontariste.
- **Organisme financeur** : la région
- **Type de financement**: avance remboursable de la région plafonnée à 180 000 euros et à 50% des dépenses commerciales en France et à l'étranger
- **Critères d'éligibilité**: identique au CDE
- **Dépenses éligibles** :
 - dépenses commerciales en France et à l'étranger, à l'exclusion des frais de personnels à l'international et des coûts d'un bureau de promotion à l'étranger.
- **Points d'attention**:
 - La subvention est égale au maximum à 50% du montant total des dépenses
 - La subvention est égale au maximum à 50% du montant total des dépenses
 - Projet maximum de 400 000 euros
 - Minimum d'emploi créés sur 3 ans
 - Éligibilité des dépenses
 - Plan de financement équilibré
 - A titre exceptionnel et jusqu'au 31 décembre 2010

ELIGIBILITE ET POINTS D'ATTENTION

1. Choisir le bon dispositif en fonction de son projet
2. • Bien vérifier son éligibilité
3. • Connaître les règles du dispositif
4. • Connaître les règles du dispositif
5. • Réaliser une feuille de route sur 3 ans (budget, recrutement...)
6. • Se sécuriser au maximum

PROGRAMME 2010 : LES JEUDIS DE FINANCES ET CONSEIL MEDITERRANEE

Module 1 : « En temps de crise : comment anticiper et améliorer sa gestion de trésorerie ?

21 janvier 2010, 8h30-10h30

Intervenant :

- Dominique Millour, consultant, ADSF Conseil (Accompagnement de Dirigeants Stratégie Finances), ancien Directeur Général du Crédit Agricole Alpes Provence.
- Farouk Moulbhari, expert-comptable, Cabinet Imex

Module 2 : « Innovation : des aides à votre portée » 25 février 2010, 8h30-10h30

Intervenants :

- Michel Vaudescal, directeur, DEVEUM
- Delphine Garcia, chargée d'affaires, délégation Côte d'Azur OSEO

Module 3 : « Reprise d'entreprise : quels conseils juridiques et financiers ? » 25 mars, 8h30-10h30

Intervenants :

- François Maurel, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Marseille
- Réseau PACA Entreprendre
- Jean-Marie Tomei, correspondant CRA (Cédants et Repreneurs d'Affaires)

Module 4 : « Comment financer l'export et garantir vos opérations à l'étranger ? » 29 avril 2010, 8h30-10h30

Intervenants :

- COFACE
- OSEO
- Apex
- Joël Courtial, Crédit Agricole

Module 5 : « Comment protéger l'innovation ? » 27 mai 2010, 8h30-10h30

Intervenants :

- Cendrine Claviez, avocate spécialisée en Propriété Intellectuelle, Nouvelles Technologies et contrats,
- INPI

Module 6 : « Financement du haut de bilan dans les PME en création et en développement : quels dispositifs ? Quels acteurs ? » 24 juin 2010, 8h30-10h30

Intervenants :

- Business Angels
- Finadvance

- OSEO
- AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital)

Module 7 : « Savoir élaborer un Business Plan efficace » 23 septembre 2010, 8h30-12h30

Intervenants :

- Yves Martin-Chave, Innovatech
- Société Marseillaise de Crédit

Module 8 : « Marchés publics : TPE/PME, comment répondre aux appels d'offres nationaux ? » 21 octobre 2010, 8h30-10h30

Intervenant :

- Agnès Bricard, vice-présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables.

Module 9 : « Sur quels critères un banquier évalue-t-il votre dossier de financement ? » 25 novembre 2010, 8h30-10h30

Intervenants :

- Crédit Agricole,
- BPPC,
- Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (CEPAC), ...

Coût : 15 euros/session, gratuit si vous êtes membre d'un Prides adhérent à FCM, gratuit pour les adhérents FCM (Contact : Sameh Aloui, 04.91.39.33.54)

RAPPEL DES CONTACTS

Le Prides Finances et Conseil Méditerranée

Valérie Roché-Melin

Déléguée générale

Tél. 04 91 39 33 61

Valerie.melin@financesmediterranee.com

Sameh Aloui Ben Dhia

Chargée de mission

Tél/Fax. 04 91 39 33 54

Sameh.aloui@financesmediterranee.com

Kamel Amer,

Chef de service dédié au Prides Finances Conseil Méditerranée, CCIMP,

Tel : 04.91.39.33.68

kamel.amer@ccimp.com

Christian Apothéloz, Cabinet A

Consultant auprès de Finances Conseil Méditerranée

Tel : 04 91 64 45 20

christian@apotheloz.com

www.financesmediterranee.com

Nos partenaires

Artemis Carma

Contact: Association CARMA

Jean Claude GIANNOTTA Directeur gionnotta@carma.fr tel : 04 93 00 43 80

Site internet : <http://www.materiatech-carma.net/>

EUROBIOMED

2, rue Henri Barbusse

13001 Marseille

Téléphone : 04 91 13 74 65

Fax : 04 91 13 74 66

Pôle de Compétitivité Parfums Arômes Senteurs Saveurs (Pôle PASS)

48, avenue Riou Blanquet B.P. 21017

06131 Grasse Cedex

Tél : +33 (0)4 92 42 34 84

Fax +33 (0)4 92 42 34 85- Courriel : contact@pole-pass.fr

Nos intervenants

Delphine Garcia, chargée d'affaires, délégation Côte d'Azur

OSEO Paca Direction régionale

141, avenue du Prado

BP 265

13269 Marseille Cedex 08

Tél. :04 91 17 44 00

Fax :04 91 17 84 40

Directeur Régional :Jean-Marie Suquet

DR adjoint :Pierre Joubert

Dép. couverts :Alpes-de-Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Ouest Var (83), Vaucluse (84)

www.oseo.fr

Michel Vaudescal, directeur, Deveum

31 Parc du Golf

13593 Aix-en-Provence Cedex 3

Tel : +33 (0)6 24 70 24 63

Fax : +33 (0)4 42 16 35 09